



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 MARS 2026

Délibération n°14-2026
Rapporteur : Laurence BEATRIX

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2026
Publication : 12/03/2026

Votants pour : 27
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-six, le deux mars, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Mickael PEREIRA, 1^{er} adjoint, en suppléance de Madame le Maire empêchée.

Présents : Mickaël PEREIRA, Sara FERAUD, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Colette GENET, Julien LEFEVRE, Gérard DUBUCHE, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE, Laurence CAUSIER-LEMIRE

Pouvoirs : Pascal SEJOURNE à Louis CHOAIN, Régis ROUSSEL à Thierry JOSSE

Absents : Marie-Lyne VAGNER, Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Chantal HERVIEU, Justine PIQUOT, Ulrich SCHLUMBERGER

Date de la convocation : mardi 24 février 2026

Secrétaire de séance : Laurence BEATRIX

Objet :

MISE A JOUR DES PRIX DE LA BOUTIQUE DU MUSEE DE BERNAY

Exposé des motifs :

Depuis la saison dernière, le musée municipal a créé une boutique afin de permettre aux visiteurs de repartir avec un souvenir des collections permanentes et temporaires.

Conformément à la délibération n°32-2025 du conseil municipal du 26 Mars 2025, une série de produits dérivés ont ainsi été mis en vente :

- Cartes postales de petits et grands formats à 2€ et 1€
- Badges à 2€.
- Marque-page : 1€
- Stylo : 3€
- Mug : 9€
- Magnet : 3€
- Tote bag : 10€
- Bougie : 15€
- Bandeau pour les cheveux : 18€

Afin d'être à l'équilibre par rapport aux frais de production, il est proposé de modifier les prix des produits suivants :

- Magnet : 4€ l'unité au lieu de 3€

Par ailleurs, afin de poursuivre le développement de la boutique en 2026, il est proposé d'ajouter les produits artisanaux suivants, réalisés en céramique faite-main :

- Vide-poche : 16€ l'unité,
- Mini vase émaillé : 15€ l'unité,
- Petit vase émaillé : 20€ l'unité,
- Moyen vase émaillé : 28€ l'unité
- Porte-clef de carreaux décoré à la main : 10€ l'unité.

Il s'agit d'une collection unique de céramiques inspirés des œuvres de Marie-Thérèse Lanoa.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver la modification des prix de la boutique et la fixation des prix correspondant aux nouveaux produits.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu la délibération n°51-2023 en date du 20 juin 2023 portant fixation de nouveaux tarifs pour la boutique du musée ;
Vu la délibération n°32-2025 du conseil municipal en date du 26 Mars 2025 portant fixation des prix de la boutique du musée des Beaux-arts ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver les prix de la boutique du musée de Bernay

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 09/03/2026,
par PEREIRA Mickaël, 1er adjoint au Maire

